

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr. 6 mois 16 12 mois 5

POSTE :

En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; EWIG, r. Amboise-Richel, 9 ; BLAYATTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans satisfaction dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAYAL-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Juin 1881.

Chronique générale.

La déveine s'accroît. On connaît tous les projets de dissolution lancés par les lieutenants de M. Gambetta à l'issue de la défaite du scrutin de liste.

Les plans élaborés vendredi devaient être mis à exécution aujourd'hui même. La République française, hier matin encore, annonçait que cette dissolution s'imposait et qu'elle sortirait infailliblement des réunions des groupes de la majorité convoqués pour cette après-midi.

L'orateur était déjà désigné pour déposer en séance, au nom de toutes les gauches, la proposition suivante : « La Chambre, en présence de la situation politique, considère sa session comme terminée et demande à M. le Président de la République de prendre les mesures nécessaires pour que les collèges électoraux soient convoqués le 17 juillet prochain. »

C'est M. Spuller qui devait attacher le grelot. Or les groupes de la majorité viennent de se réunir, et voici le résultat de leurs délibérations individuelles :

Le centre gauche, à l'unanimité, a repoussé la proposition Gambetta-Spuller.

La gauche républicaine l'a mise au panier par 91 voix contre 9.

L'extrême gauche par 20 voix contre 3.

Enfin, l'Union républicaine, le bataillon peu sacré de M. Gambetta lui-même, n'a donné que 56 voix favorables à la proposition, contre 64.

C'est donc une raclée complète. M. Gambetta, qui avait retardé de dix minutes l'heure de l'ouverture de la séance pour connaître la décision des groupes, est arrivé à 2 heures un quart, rouge et tremblant de colère. Cette émotion est compréhensible. M. Gambetta, qui hier étendait une main confiante

vers la timbale présidentielle, n'est plus même aujourd'hui chef d'un groupe parlementaire sérieux. Au premier trou pratiqué dans la coque opportuniste, les rats ont quitté le navire.

Nous n'avons pas besoin de dire que les plans de revanche se croisent et s'entrecroisent. L'opportunisme affolé déclare qu'il y aura bataille avec le gouvernement Ferry-Grévy sur tout et à propos de tout, sur le plus vulgaire incident, question d'ordre du jour, priorité, etc. Nous ne nous y opposons pas, et si nos amis veulent saisir l'occasion qui leur est offerte, ils peuvent quand ils le voudront, avec l'appui de leurs votes, frapper successivement gambettistes et grévistes et afficher si bien le désarroi de la République, que le plus aveuglé entre les électeurs puisse se refuser à le voir.

M. Gambetta n'est pas moins affolé que ses lieutenants. Tout à l'heure, pendant le discours de M. Keller contre la réduction à trois ans du service militaire demandée par M. Laisant, un mot a été prononcé à demi-voix sur un banc du centre gauche. M. Gambetta s'est levé furieux. « Si la Chambre ne veut pas écouter, s'est-il écrié, elle ferait mieux de suspendre sa séance et de s'en aller. » On devine quelle tempête de cris a accueilli cette sortie. Jupiter a froncé le sourcil, mais il lui a fallu rengainer sa colère.

Parmi les plans de revanche qui se perpétuent entre opportunistes au début de la séance, on parlait d'opposer la question préalable à la demande de mise à l'ordre du jour de la discussion du budget qu'allait déposer le ministre. M. Magnin, averti de ce complot, a brusqué la situation et déposé à 3 heures 1/2 sa demande. Après une assez courte discussion, la discussion du budget a été fixée à jeudi prochain, et il a été convenu qu'autant que possible la Chambre n'interromprait pas cette discussion avant aboutissement.

Il faudra donc chercher une autre machine de guerre et on compte sur le budget lui-même pour la fournir. Nous croyons, quant à nous, que ce beau feu se calmera. La décision des groupes est une douche sérieuse ; et,

revenu de sa première fureur, M. Gambetta préparera plus à la sourdine sa vengeance. Nous ne disons certainement pas qu'il l'abandonnera. Le Géois est rancunier et M. Grévy n'a qu'à se bien tenir ; mais il est incontestable que les derniers événements ont très-sérieusement entamé l'opportunisme, tout en faisant passer de l'état latent à l'état aigu la guerre intestinale républicaine. Ce n'est pas là un résultat dont nous puissions nous affliger.

En séance publique, M. Keller, dans un discours très-éloquent et très-précis, a combattu la réduction à 3 ans du service militaire au double point de vue de l'intérêt de l'armée et de l'intérêt bien compris des contingents, beaucoup plus atteints par la législation proposée que par l'ancienne loi. Nous avons déjà apprécié les conclusions du rapport Laisant et nous n'y reviendrons que pour signaler le début du discours de M. Laisant. M. Laisant a déclaré naïvement qu'il ne s'était point placé au point de vue de l'intérêt de l'armée. Il eût pu ajouter qu'il s'était placé au point de vue de la ruine de l'armée. Il est malheureusement à craindre que la loi ne soit votée. Mais il nous paraît difficile, pour ne pas dire impossible, qu'elle soit ratifiée par le Sénat.

Une loi va être présentée pour modifier quelques circonscriptions électorales dont la population s'est accrue depuis la mise en vigueur de la loi électorale du 30 novembre 1875.

L'article 44 de cette loi porte que chaque arrondissement nomme un député et que les arrondissements dont la population dépasse 400,000 habitants nomment un député de plus par 400,000 ou fraction de 400,000 habitants. Les arrondissements, dans ce cas, sont divisés en circonscriptions établies par la loi et ne pouvant être modifiées que par une loi ultérieure.

Or, depuis 1875, il y a six arrondissements qui ont vu leur population, primitivement inférieure à 400,000 habitants,

dépasser ce chiffre, et qui par suite ont droit chacun à deux députés au lieu d'un.

Ces six arrondissements sont ceux de Troyes (Aube), Pontivy (Morbihan), Bayonne (Basse-Pyrénées), Perpignan (Pyrénées-Orientales), Epinal et Saint-Dié (Vosges).

Un amendement sera déposé en vue d'accorder aussi deux députés au lieu d'un aux 5^e, 9^e, 40^e, 44^e, 47^e, 48^e et 20^e arrondissements de Paris qui ont chacun plus de 400,000 habitants. On sait que la loi actuelle attribue seulement un député aux vingt arrondissements de Paris, quelle que soit leur population.

M. Gambetta est absolument opposé, dit la Presse, à une crise ministérielle. Il estime que les élections peuvent être parfaitement effectuées avec le cabinet actuel où il a trois ministres : Farre, Cazot et Constans.

Il attache surtout de l'importance à la possession du portefeuille de l'intérieur.

On assure, lisons-nous dans l'Estafette, que M. Gambetta serait vivement fâché contre M. de Choiseul, qui, à une conférence où il assistait à Brie-Comte-Robert, n'a pas relevé certains propos contre M. Gambetta, accusé de demander le rétablissement du scrutin de liste par esprit de dictature.

Au ministère de l'intérieur, tout le travail était déjà préparé en vue des élections générales avec le scrutin de liste. Circulaires, tableaux et états électoraux devaient être envoyés aux préfets aussitôt après la promulgation de la loi. — Que de travail inutile !

LES FRAIS DE LA GUERRE.

Le ministre de la guerre a déposé jeudi une demande de crédit supplémentaire pour les frais de la guerre en Tunisie. Ce crédit est de 44 millions : mais, de l'aveu des plus optimistes, il sera insuffisant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Tel je trouvais Drouin, tel il avait toujours été pendant ses nombreuses stations dans les maisons de correction.

Il était en prison comme chez lui.

De même que le commerçant a son livre des profits et pertes, lui faisait entrer dans ses prévisions les mois, les années de captivité, comme une conséquence inévitable de son genre de vie.

Une fois qu'il avait entendu sa condamnation d'une oreille impassible, il entra dans la prison comme dans une auberge, d'un aspect peu récréatif il est vrai, mais qu'il traitait comme une vieille connaissance et où il s'arrangeait pour s'épargner tous les désagréments qu'il pouvait éviter.

Il savait que la résistance était insensée, il n'en faisait pas ; s'il avait rencontré les gardiens seuls au coin d'un bois, il les aurait attaqués, égorgés peut-être, sans haine et sans scrupule ; il leur obéissait uniquement parce qu'ils étaient les plus forts, et subissait le joug comme le brute qui redoute le fouet.

Il travaillait parce qu'il ne pouvait faire autrement et attendait avec une patience inerte que les portes de la prison s'ouvrissent pour lui permettre de recommencer sa misérable lutte contre la société.

Je ne crois pas qu'un être à qui Dieu a donné une âme et une intelligence puisse descendre plus bas dans l'abjection.

En présence de ce misérable chez lequel aucune corde de la sensibilité morale ne vibrerait plus, j'éprouvais une sensation analogue à celle que laisse le contact de la peau froide et visqueuse du serpent.

Mes accès de révolte, si coupables, si insensés qu'ils fussent, procédaient au moins d'un sentiment de honte dont je ne me rendais pas bien compte, mais qui n'était pas absolument méprisable ; je n'avais pas étouffé en moi la dernière étincelle de l'honneur, j'avais le droit de me priser plus haut que lui et de repousser presque comme un outrage le conseil sorti de cette bouche avilie.

Cependant il ne me fut pas inutile, j'éprouvai une sorte de honte d'avoir fourni à cet homme l'occasion de me l'adresser.

Je me dis que, s'il se rapprochait de la brute par sa servilité inerte, je m'en rapprochais aussi par les écarts de mon aveugle colère, je compris que je me rendais ridicule ; je me promis de dominer à l'avenir mes emportements ; toutefois je fus en-

core bien loin de pratiquer la docilité et la soumission qu'on était en droit d'attendre de moi ; la révolte et l'irritation étaient encore dans mon cœur, seulement elles ne se traduisaient plus de la même manière, mes chefs n'eurent plus aussi souvent occasion de me punir ; mais ils continuèrent à constater chez moi un esprit récalcitrant, hautain et rebelle à tous les avis ; ils se défiaient de moi et me soumettaient à une surveillance sévère.

Ma conduite me possédait en outre fort mal auprès des prisonniers qui presque tous avaient pris goût à leurs occupations et dont plusieurs avaient acquis une habileté de mains remarquable qui aurait dû me piquer d'émulation.

Je les avais maintes fois blessés par les témoignages d'un orgueil fort mal placé, et ils s'en vengeaient par leurs railleries.

Ils ne négligeaient aucune occasion de tourner en dérision les manières et le langage de l'homme du monde que je conservais sous la livrée de la prison ; ils savaient que je m'étais affublé d'un titre usurpé et me rappelaient à chaque instant par une allusion blessante cet humiliant souvenir.

Quand nous faisons dans le préau notre promenade silencieuse et que je suivais la file d'un air mortellement ennuyé, j'entendais murmurer à mon oreille :

— Vicomte, tu ne sais donc pas marcher, c'est l'inconvénient d'avoir eu à ta disposition un équi-

page.

Quand, d'une main indolente, je pouvais le ruban de livrée, j'entendais une plaisanterie comme celle-ci :

— Apprends donc ton métier, vicomte, cela te servira plus tard, si tu ne retrouves pas tes domaines.

Ou bien quand nous mangions la moindre pitance composée de légumes secs et arrosée d'eau claire, c'était un rapprochement entre ce frugal ordinaire et les somptueux repas dont j'avais l'habitude.

Ces persécutions journalières, qui échappaient à toute surveillance, s'exerçaient avec d'autant plus d'acharnement qu'elles étaient encouragées par ceux qui exerçaient de l'influence sur leurs compagnons de captivité et qui m'avaient pris en haine dès mon entrée.

Nous étions nombreux dans la maison centrale, et presque toutes les catégories de fautes s'y trouvaient représentées.

Il y avait les violents qui avaient versé le sang ; il y avait les fourbes qui avaient employé la ruse et l'hypocrisie pour accomplir leurs méfaits.

Toutes les nuances de caractère se révélaient sur ces figures généralement enlaidies par l'empreinte des passions mauvaises.

Ce n'est pas que tous mes compagnons fussent des êtres radicalement pervers et que les bons

Les dépenses de l'expédition de Tunisie — guerre et marine — s'élèveront au moins à 20 millions, chiffre connu, avoué. Sans parler de ce que coûtera l'occupation indéfinie de la Tunisie, occupation dont la France s'est fait une obligation onéreuse.

Le général Collignon a été mis en disponibilité. Le colonel Innocenti a été nommé, par disgrâce, commandant de Biskra.

Les véritables auteurs responsables des périls de la situation ne sont pas atteints. M. Albert Grévy reste gouverneur général civil, et M. le général Farre, qui a transmis et imposé les plans militaires du Palais-Bourbon, est encore ministre de la guerre.

Quant à M. Gambetta, il estime que lui avoir obéi est un honneur qui vaut bien une disgrâce, et que la France doit faire les frais des conceptions civiles de l'aigle de Cahors.

LA PERSECUTION RELIGIEUSE.

La persécution religieuse vient d'entrer dans une nouvelle phase.

Après avoir expulsé les congréganistes et violé leur domicile, l'administration s'en prend maintenant aux simples laïques qui ont acheté les anciens couvents.

Un riche propriétaire de la Drôme et de l'Ardèche, M. Broët, s'était rendu acquéreur des immeubles composant le monastère des Pères Récollets de Bourg-Saint-Andréol, dispersés en vertu des décrets du 29 mars.

Il y a trois mois de cela; l'honorable M. Broët, qui désire installer dans la maison une école libre, a payé comptant l'immeuble, et, depuis cette époque, il n'a pu obtenir encore d'être mis en pleine possession de sa propriété.

Le préfet de l'Ardèche prétend, à ce qu'il paraît, obliger M. Broët à enlever le mobilier de l'ancienne chapelle des Récollets et il a refusé jusqu'ici de faire disparaître les scellés qui sont apposés sur les portes!

Une instance judiciaire va probablement s'ouvrir: les tribunaux auront à décider s'il est permis de violer la propriété privée, au point de mettre en interdit et de confisquer tout ou partie des anciens couvents acquis aujourd'hui par des laïques, absolument en dehors de ce que l'on a nommé la question cléricalle.

Ce qui se passe donne vraiment à croire que le gouvernement désire empêcher l'achat des couvents, peut-être pour mettre un jour en vente, lui-même, au profit de la République, ces nouveaux biens du clergé. (Figaro.)

GRAND PRIX DE LA VILLE DE PARIS.

400,000 fr. donnés moitié par la Ville de Paris et moitié par les Compagnies de chemins de fer. — 3,000 mètres.

366 chevaux étaient inscrits; 294 ont déclaré forfait à 400 fr., 54 à 500 fr., et 2 à 575 fr.; 26 étaient portés au programme, 40 seulement ont couru, les 46 autres devant payer chacun 600 fr.

instincts fussent étouffés chez tous.

Loin de là; beaucoup d'entre eux avaient cédé à de tristes entraînements, subi la contagion d'exemples déplorables, ou bien été égarés par de perfides conseils, et je suis convaincu que, livrés à eux-mêmes, ils eussent entendu cette voix de la conscience qui survit presque toujours aux plus coupables écarts.

Mais une fausse honte les empêchait de lui prêter l'oreille; fanfarons de vice ou de crime, ils mettaient un sot amour-propre à paraître pires qu'ils n'étaient réellement.

C'est par l'effet de cette faiblesse que les hommes réunis en groupe se laissent rarement guider par les meilleurs d'entre eux.

Au collège, ce ne sont pas les plus travailleurs, les plus dociles et les plus moraux qui exercent de l'ascendant sur leurs camarades; ce sont habituellement les plus turbulents, les plus rebelles à la règle, ceux qui parlent le plus haut.

Les hommes, sous bien des rapports, ressemblent aux enfants et subissent la loi de quiconque se bruyamment s'impose.

Ceux qui dans la maison centrale donnaient le ton étaient des prisonniers émérites, lesquels, tout fiers de leurs chevrons dans le crime, s'en paraient avec cynisme et raillaient comme une faiblesse toute velléité de repentir, toute pensée de remords.

Ouvrément en guerre avec la société, ils pré-

Foxhall, à M. James R. Keene (monté par Fordham), arrivé 1^{er}.

Tristan, au haras de Chamant (monté par Archer), arrivé 2^e.

Albion, au comte de Lagrange (monté par Goater), arrivé 3^e.

Foxhall a gagné de la longueur d'une tête.

Il appartient à un riche Américain dont, par cette victoire, la fortune s'accroît de près de cent-soixante mille francs. Une bagatelle!

En effet, le montant du prix est de 474 mille 350 fr., de sorte que le vainqueur reçoit, après avoir compté 40,000 fr. au second et 5,000 fr. au troisième, une somme de 459,350 fr. Jamais le prix ne s'était élevé aussi haut.

Depuis dix-huit ans que le Grand-Prix de Paris est institué, il a été remporté neuf fois par les écuries françaises, et neuf fois par celles de l'étranger.

Les Américains, fiers d'un pareil succès, ont manifesté leur joie en arborant les couleurs nationales sur plusieurs véhicules; les hourras n'ont pas manqué.

ALGÉRIE.

Oran, 12 juin.

Le général Détrie, marchant dans la direction d'Ascoria, a rencontré, le 10 juin, 400 cavaliers et 600 fantassins arabes qu'il a attaqué avec deux compagnies de zouaves, un peloton de chasseurs et une section d'artillerie. Après deux heures de combat, l'ennemi a été mis en déroute; il a eu une cinquantaine de tués et de blessés. Le général Détrie marche vers l'Ouest; les troupes sont pleines d'entrain.

TUNISIE.

Béja, 12 juin, 10 h. 10, soir.

Il n'y a rien de changé dans la situation des différentes brigades du corps expéditionnaire, sauf pour la brigade Logerot, qui est arrivée aujourd'hui avec le quartier général à Béja.

Le général Delebecque est satisfait de l'attitude des Kroumirs. La lenteur que mettent les Mogodis à payer l'indemnité du *Santoni* obligera sans doute le général Bréart à prendre une partie de leurs troupeaux.

Par ordre du gouverneur général, la petite colonne de Beccaria est rentrée à Tebessa, et celle de Zéribet-el-Oued est en route pour regagner Biskra.

ALSACE-LORRAINE.

Sous ce titre: « Les intentions probables de l'Allemagne », nous lisons dans une correspondance particulière de Strasbourg du *Progrès militaire*, les lignes suivantes dont l'importance ne peut échapper à nos lecteurs:

« Contrairement à ce que l'on écrit et croit peut-être en France des assurances pacifiques de l'Allemagne, des encouragements même qu'elle paraît donner à la France, surtout dans la question de Tunis, je ne saurais, sous l'influence de tout ce

tendaient faire prédominer leurs maximes autour d'eux; par timidité, par lâcheté, on embottait le pas derrière eux; on applaudissait à leurs paroles, et l'on affectait des idées dont on eût rougi si l'on n'avait pas cru devoir se mettre à l'unisson des chefs de file.

Ces derniers maintenaient leur influence en entretenant parmi les prisonniers un esprit de sourde irritation qui, sans aller jusqu'à la révolte, provoquait des actes isolés d'indiscipline dont les punitions étaient la conséquence naturelle; de là un redoublement de récriminations contre la tyrannie du régime.

C'étaient des plaintes incessantes, des murmures perpétuels au sujet de la nourriture, du coucher, du travail, de tout.

Ils se produisaient autant que le permettait la loi du silence qu'on nous imposait, mais que nous trouvions souvent moyen de violer.

J'étais en dehors de ces fastidieuses redites, non par un sentiment de modération et de justice, mais parce qu'elles me semblaient ridicules par leur exagération et que le langage dans lequel elles étaient formulées me choquait.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

que je vois et de tout ce que j'entends, croire à la parfaite sincérité de ces encouragements que je trouve des plus suspects et des plus calculés.

Il faudrait bien peu connaître l'histoire de la Prusse depuis son origine pour ne pas savoir que cette puissance est dans la catégorie de celles que Jean-Jacques Rousseau critiquait déjà dans son *Contrat social* et qui, obligées de vivre de la guerre, tournent dans un cercle vicieux de victoires et de défaites, jusqu'à ce qu'elles soient finalement anéanties.

Ce que Jean-Jacques Rousseau avait compris il y a un siècle, est encore bien plus vrai aujourd'hui! Avec le développement de notre civilisation, une nation ne peut plus exclusivement vivre de la guerre qui exige des dépenses énormes pour l'entretien des armées et du matériel, même sur le pied de paix.

Des sables de Brandebourg comme point de départ, la Prusse s'est insensiblement arondie par des guerres ou des trafics. Toute augmentation de territoire a été suivie d'une augmentation de l'armée, et, par le fait, d'un accroissement des impôts, consacrés pour ainsi dire exclusivement à l'entretien de cette armée. Une grande partie des revenus était également, depuis le grand Frédéric, consacrée à l'espionnage international, suivant la maxime de ce monarque, qui disait lui-même qu'avec de l'argent on pouvait partout acheter des « chiens ».

Aujourd'hui l'Allemagne, sous la direction de la Prusse, est logée à la même enseigne. Jamais on ne sortira de ce cercle vicieux et moins que jamais l'on peut songer à une paix durable, car les dépenses militaires ont atteint la période aiguë où elles amèneront inévitablement un cataclysme quelconque! Partout les armements sont poussés avec une telle vigueur, que les assurances de paix font tout simplement hausser les épaules à celui qui étudie tout cela depuis des années. Qu'est-ce donc en somme que cette fameuse réforme financière de M. de Bismark? Ce sont tout simplement de nouvelles ressources qui doivent être créées pour entretenir l'armée. Et si ces ressources ne sont pas votées, quelle en sera la conséquence? Tout le passé de la Prusse nous l'apprend: c'est la guerre! et si ce n'est pas la guerre, ce sera la banqueroute. Entre les deux maux, les gouvernants de la Prusse choisiront celui qu'ils considèrent comme étant le moindre et qui leur offre encore certaines chances. Ils choisiront la guerre.

De loin peut-être un pareil langage pourrait paraître exagéré, mais ici, quand on observe les plus profonds replis de toutes les classes de la société, c'est l'inéluctable nécessité qui se dégage de la situation. Et que l'on ne s'abandonne surtout jamais aux rêves creux de payer à l'Allemagne la rançon de l'Alsace et de la Lorraine! De pareilles idées ne pourront germer que dans une nation prospère comme la France, qui paraît ignorer que quand la Prusse a conquis un pays, elle le tient d'une main de fer! Qu'on aille le demander aux Alsaciens-Lorrains.

Les armements de l'Allemagne ne se font pas avec ostentation, mais silencieusement. Chaque jour apporte son contingent de travail. Je ne voudrais certes pas publier tout ce que je vois ni tout ce que j'entends dire sur le compte de la France, mais il n'y a pas longtemps j'ai entendu un officier du génie raconter comment un capitaine de son bataillon avait pu, grâce à sa parfaite connaissance de la langue française, visiter les forts de l'est et en rapporter les dessins les plus merveilleux (sic). Je veux croire que la France ne s'endort pas sur l'oreiller de la confiance, et que ce petit avertissement, entre autres, ne sera pas oublié. Que l'on veuille, à côté de ce fait, se rappeler l'affaire Tissot.

REVUE FINANCIÈRE.

On a pu voir par l'attitude générale de la Bourse, la dernière semaine, ce que ferait le marché s'il était affranchi de préoccupations politiques. Le 5 0/0, parti de 119.82 1/2, est redescendu à 119.25. L'amortissable ancien n'est plus qu'à 87.80; le nouveau fait 87, cours rond. L'Italien est à son cours d'il y a huit jours. On cote 16.75 sur le Turc.

L'action de la Banque de France est à 5,800. On a coté 1,330 la Banque de Paris. Le Crédit lyonnais est à 950; mais ce cours ne paraît pas devoir se maintenir. Le Crédit mobilier est fort recherché à 760 et 765, tandis que la Banque hypothécaire est complètement délaissée en baisse.

L'action du Crédit foncier a été cotée 1,765. Les capitaux de placement se portent, en même temps que sur les actions, sur les obligations Communales

nouvelles 4 0/0. Ces titres qui ont tous la même valeur de nos rentes donnent un revenu plus élevé. On cote à 735 sur l'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie.

Les actions des Magasins généraux de France et d'Algérie se sont élevées à 695. Nous avions raison de prévoir le cours de 700.

Le Comptoir d'escompte est à 1,100. Les actions de la Société générale française de Crédit sont très-demandées depuis la publication du rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires. Le coupon n° 5 correspondant du complément de dividende du dernier exercice vient d'être détaché.

Les actions de la Banque nationale ont fait 725. Rappelons que le coupon de 20 fr., représentant le dividende de l'exercice 1880, dont l'intérêt a été payé en janvier dernier, pourra être touché à partir du 1^{er} juillet prochain. L'assurance financière n° 265; le Foncier luxembourgeois 635; le gros Camionnage 525; les obligations du gros Camionnage 495.

La Société générale de la Laiterie a encaissé pendant la dernière semaine 290,742 fr. 83. La moyenne des recettes, depuis le commencement de l'exploitation, s'élève, par jour, à 41,360 fr. Les actions sont très-demandées.

La Société nationale des Mines voit son exploitation prendre des proportions de plus en plus grandes dans l'Isère, la vallée d'Aoste et le département de Saône-et-Loire. Le rendement de ces actions devient de plus en plus fructueux.

La Société la Rente Mutuelle enregistre des demandes suivies sur ses obligations 5 0/0.

Les actions du Crédit général français viennent d'atteindre le cours de 800. La progression a été modérée, régulière; elle a porté ces titres au-dessus du prix où ils se négociaient avant le détachement du coupon. Les actions sont parfaitement classées dans les portefeuilles de l'épargne.

La Banque de Prêts à l'Industrie donne lieu à un mouvement d'affaires très-actif aux environs du cours de 610.

Les obligations dites de la Rente industrielle jouissent auprès du public d'une faveur très-justifiée.

On est à 1,860 sur l'action de Suez.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le Curé de Nantilly a adressé hier la lettre suivante à M. le Maire de Saumur:

Saumur, 12 juin 1881.

Monsieur le Maire,

Je n'apprends qu'aujourd'hui, par le journal, la manière dont vous avez annoncé au Conseil municipal que la commission administrative des Hospices avait retranché entièrement de son budget le traitement de l'aumônier, et l'avis favorable donné par les conseillers. Vous avez ajouté que le service religieux se ferait facilement et sans difficulté par un des prêtres de l'église de Nantilly, qui touche les Hospices de Saumur.

Je viens auprès de vous aujourd'hui protester contre une pareille affirmation. Non, Monsieur le Maire, le service religieux de l'Hospice ne peut se faire convenablement par un des prêtres de la paroisse de Nantilly. Il est absolument nécessaire qu'il y ait un prêtre qui soit spécialement chargé du service religieux de l'Hospice. On dit que vous êtes athée. Vous avez pour vice-président un pasteur protestant; la majorité dans le Conseil d'administration se compose de francs-maçons et de libres-penseurs qui ne doivent guère savoir quelles sont les fonctions religieuses indispensables dans un hospice comme celui de Saumur. Je les connais mieux qu'eux, et je vais vous les apprendre.

1^o Il faut une messe chaque dimanche. Les prêtres de Nantilly doivent leur messe à la paroisse, et ne pourront la dire à l'Hospice. Il faut prêcher à cette messe, et, dans la soirée, chanter les vêpres et faire le catéchisme aux enfants. Vous affirmez que vous voulez établir à l'Hospice un régime de liberté qui n'y existait pas, et du premier coup vous enlevez à tous les catholiques de l'Hospice la possibilité, et par là même la liberté de remplir leur devoir de chrétiens.

2^o Il faut une messe chaque jour pour que les religieuses et les personnes pieuses de la maison puissent y assister et y puiser l'esprit de dévouement et de sacrifice nécessaire pour répondre à leur sainte vocation. Vous leur ôtez aussi la liberté de jouir de ce bienfait.

3^o Dans une maison où il y a environ 300 personnes, malades ou infirmes, il faut faire plus de 30 baptêmes par année; il y a plus de 200 malades qu'il faut confesser dans leur lit, auxquels il faut porter la sainte communion, et plus de 450 à qui il faut administrer l'extrême-onction. Il est bon et très-important que le prêtre voie souvent et de bonne heure les malades pour les exciter à la résignation, et pour que sa présence ne les effraie pas trop au dernier moment. Il est donc nécessaire qu'il y ait un prêtre toujours prêt à donner aux malades tout le secours de la religion qu'ils réclament. Ce

d'est pas seulement pendant le jour, c'est souvent pendant la nuit, et quelques minutes de retard suffisent pour que le prêtre arrive quand il n'est plus temps. Souvent, si l'on allait jusqu'à Nantilly, il serait trop tard. Les prêtres de la paroisse seront occupés à quelque fonction religieuse dans leur église, ou absents pour voir des malades dans la paroisse, et vous enlevez ainsi à ces pauvres rois, que vous devez leur procurer, d'aller à la messe, et vous enlevez ainsi à ces pauvres rois, que vous devez leur procurer, d'administrer les derniers sacrements.

4° Dans l'Hospice de Saumur, il y a, chaque année, environ 120 sépultures, grandes ou petites, c'est-à-dire à peu près le tiers de toutes les sépultures de la ville, et chacun sait que c'est pénible d'aller au cimetière et de revenir à pied, par tous les temps, et quelquefois deux ou trois fois par jour. Il sera donc impossible d'exiger d'un prêtre de Nantilly qu'il préside à toutes ces cérémonies, qui sont souvent fixées aux heures des offices de la paroisse. Vous voulez donc encore priver tous ces catholiques et leurs familles de la liberté de faire accompagner leurs défunts par un prêtre qui bénira leur dévouille mortelle et la terre à laquelle elle est confiée.

Je pourrais encore énoncer beaucoup d'autres raisons. Mais ce que je viens de dire suffit pour prouver, de la manière la plus évidente, qu'il faut un prêtre, qu'on l'appelle aumônier ou non, pour l'Hospice de Saumur. Le peuple l'appellera toujours le curé des pauvres, et c'est celui-là que vous voulez faire disparaître. Personne ne croira que c'est par un motif d'économie. Il ne s'agit que d'un traitement de 4,500 fr., et la maison, dont vous fixez le prix de location à 2,000 fr., ne pourrait jamais être affermée plus de 500 fr. Tout le monde croira que c'est la religion avec les religieuses que vous voulez chasser de l'Hospice.

Veillez donc, Monsieur le Maire, communiquer ces réflexions, et cette protestation que je vais rendre publique, à MM. les Administrateurs de l'Hospice, dont vous êtes le président, et à MM. les Membres du Conseil municipal. J'ose espérer qu'ils les comprendront, et qu'ils reviendront sur une détermination qui serait déplorable pour les pauvres qui n'ont pas d'autre ressource que l'Hospice dans leurs vieux jours et dans leurs maladies.

Je suis, etc.
H. GRIGNON,
Ch. hon., curé de Nantilly.

Les assises du 3^e trimestre s'ouvriront à Angers, le 4^e août. Elles seront présidées par M^e Morin, qui sera assisté par MM. les conseillers Aubry et Godin.

Le maire du Mans vient de prendre un arrêté interdisant les processions.

De semblables mesures anti-libérales ont été prises à Saumur, à Tours, et récemment à Nantes.

Le cercle se resserre autour d'Angers, dit l'Etoile.

Le maire de Moulins (Allier) vient aussi de prendre un nouvel arrêté pour interdire les processions dans la ville, à l'occasion de la Fête-Dieu.

Ses pareils invoquent en pareil cas des considérations fort peu fondées d'ordre public, et se font les gardiens de la paix civile, laquelle n'est nullement menacée par la marche triomphale du Saint-Sacrement. M. le maire de Moulins n'a pas cette hypocrisie; il avoue bonnement que la mesure vexatoire prise par lui contre les catholiques lui est inspirée par l'unique souci de venger la République offensée.

Il interdit au bon Dieu la circulation dans les rues de Moulins, « parce qu'une manifestation hostile au Président de la République a eu lieu le 6 novembre dernier, à l'occasion de l'arrivée à Moulins des Trappistes de Sept-Fonds ».

C'est bel et bien un châtiment que M. le maire entend infliger à ses administrés; il a attendu six mois pour sévir, mais enfin il sévit.

Le mercredi 22 juin courant, il sera procédé à Niort, en conseil de préfecture, à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées, au rabais, sur un seul concours, des travaux d'exploitation de carrières de granit, de calcaires, etc., pour ballast de la voie du chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay, parties comprises entre Niort, Airvaux, Moncontour.

M. le général d'Andigné, sénateur de Maine-et-Loire, vient de supporter une grave opération. Le général avait eu l'avant-bras fracassé le 4^e septembre 1870, et, depuis quelque temps, une grande inflammation s'était déclarée. M. Buisson, professeur à la Faculté de Montpellier, ancien membre de l'Assemblée nationale, a retiré une esquille et a ouvert un large accès à un abcès purulent qui s'était étendu jusqu'à l'épaule. Le général a supporté avec patience cette douloureuse opération.

A moins de complications nouvelles, M. d'Andigné pourra prochainement reprendre sa place au Sénat. (Patriote.)

BAUGÉ.

Un article de l'Avenir de la Mayenne, sur le festival de Baugé, se termine par les lignes suivantes :

« Somme toute, la ville de Baugé conservera longtemps le souvenir de cette fête qui fut couronnée par un grand concert, des illuminations et un feu d'artifice. Aussi se propose-t-elle d'en donner UNE PREMIÈRE PREUVE AUX PROCHAINES ÉLECTIONS. »

Allons, cette fête de Baugé, elle aussi, n'était donc qu'une simple réclame électorale.

D'après le rapport de M. l'inspecteur-général Baudouin sur l'état réel de l'instruction primaire dans le département de Maine-et-Loire en 1880, c'est l'arrondissement de Baugé qui possède le plus petit nombre d'élèves par rapport à la population: il n'atteint pas 40 0/0.

« L'arrondissement de Baugé est donc le plus ignorant, dit le Réveil de l'Ouest, mais en revanche il passe pour le plus républicain. »

Savennières. — M. X., percepteur à Savennières et ancien officier, n'était entré que depuis quelques mois dans l'administration. Il paraît que, malgré sa bonne volonté, il lui fut impossible de se mettre au courant du nouveau travail dont il était chargé. De là l'irrégularité de ses écritures et de ses comptes.

Une nouvelle vérification de sa caisse acheva de le décourager; il se crut perdu d'honneur et perdit la tête.

Mercredi dernier, il se jeta sur son épée d'officier et se perçait le cœur. La mort a été instantanée. (J. de Maine-et-Loire.)

FÊTES DE TOURS.

Cinquante et une compagnies de pompiers prendront part au concours de pompes qui aura lieu à Tours dimanche prochain 19 juin.

A 9 heures, réception des compagnies par les délégués. A 11 heures 1/2, revue du matériel et du personnel. A midi, le défilé. A 4 heures, concours de stratégie entre les officiers. A 2 heures, concours de manœuvres. A 5 heures, distribution des prix.

La revue sera passée sur le boulevard Béranger.

Les compagnies de pompiers des villes suivantes sont inscrites pour le concours :

Amboise, Saint-Avertin, Ballan, Bléré, Bréhémont, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Chambray, Châteaurenault, Grand-Pressigny, Langeais, Ligueil, Luynes, Mantelhan, Montbazou, Mettray (Colonne), Nazelles, Noizay, Rochecorbon, Sonzay, Saint-Symphorien, Vernou, Vouvray.
Deux-Sèvres. — Niort.
Loir-et-Cher. — Blois, Vendôme.
Loire-Inférieure. — Nantes.
Maine-et-Loire. — ANGERS, SAUMUR.
Oise. — Saint-Martin-le-Nœud.
Sarthe. — Le Mans.
Seine. — Noisy-le-Sec, Puteaux.
Seine-Inférieure. — Massi.
Seine-et-Oise. — Argenteuil, Athis-Mons, Dourdan, Étampes, Ermont, La Ferté-Alais, Meudon, Montmagny, Sèvres, Villemaison, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Villiers-sur-Orge.
Vienne. — Poitiers, Châtellerault, Savigné.

TOURS.

Depuis plusieurs jours, un individu demeurant rue de la Villeperdue à Tours, qui dil-on se livre fréquemment à l'ivrognerie, s'est renfermé hermétiquement dans sa chambre et ne veut ouvrir à personne. Ayant de l'argent sans doute, il se fait apporter au bas de la croisée de sa demeure tout ce dont il a besoin, viande, pain et vin. Ces provisions étant déposées dans un panier, il tire la ficelle et referme immé-

diatement la croisée. Cette bizarrerie a été portée à la connaissance de la police. M. le commissaire central a imaginé un procédé qui, selon nous, devra aboutir. Ordre a été donné aux personnes qui apportent les provisions à cet individu de ne mettre dans le panier que le pain et la viande nécessaires et un litre d'eau en guise de vin.

Notre homme, peu amateur de ce breuvage, ne tardera pas sans doute à descendre. (Indépendant.)

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest a entrepris, depuis quelques semaines, d'intéressants essais; une vingtaine de voitures de différentes classes sont éclairées au gaz. A la place de la lampe à huile fumuse que tout le monde connaît, on a disposé un élégant bec à papillon enfoncé dans un globe de verre qui apparaît en relief au milieu du wagon; la lumière produite est agréable et l'éclairage excellent.

Le gaz employé est très-riche; il est obtenu par distillation des huiles lourdes; on le comprime à la gare dans un gazomètre résistant à 18 atmosphères. Chaque wagon emporte avec lui un réservoir cylindrique d'une contenance de 150 à 160 litres; ce réservoir est généralement disposé sous le châssis entre les essieux des roues. On charge chacun des réservoirs de gaz à 6 atmosphères; l'éclairage peut durer de dix à douze heures. Le gaz est amené du réservoir au bec par une tuyauterie qui court le long du wagon.

Ce système, qui a donné de bons résultats en Angleterre et en Belgique, est dû à M. Pintch. Plusieurs journaux ont déjà eu l'occasion d'en signaler l'application à l'éclairage des bouées. La bouée forme réservoir, on vient l'emplier de gaz tous les mois. On a récemment envoyé à Port-Saïd une bouée qui doit se maintenir allumée pendant six semaines sans nouveau chargement. Elle a un diamètre de 2 mètres et une capacité de 1,200 litres. L'application spéciale du gaz Pintch aux chemins de fer était tout indiquée: il est à souhaiter que le système mis à l'essai par le chemin de fer de l'Ouest ou tout autre système analogue pénètre définitivement dans l'exploitation des grandes lignes ferrées.

LA NEIGE AU MOIS DE JUIN.

On lit dans l'Espérance, de Nantes :

« Depuis huit jours, la température a subi un abaissement considérable; pendant toute la semaine dernière on se croyait au mois de novembre. Plusieurs orages nous ont donné des averses glaciales accompagnées de grêle. Il a gelé dans la nuit de jeudi à vendredi. »

Il ne faut pourtant pas trop nous plaindre, nous sommes privilégiés à Nantes, car les intempéries sont autrement fortes dans d'autres contrées. Il a neigé, ces jours derniers, dans le Var, à Foix, à Toulouse, au Mont-Dore; et sur plusieurs points de la Haute-Loire, de l'Ardèche et de la Lozère, il y a eu des tourmentes comme aux plus mauvais jours de l'hiver.

En vérité, tout est bouleversé dans les saisons comme dans la politique. »

Conseil municipal de Saumur.

Séance du 14 mai 1881.

M. le Maire rappelle que la réunion a pour but de statuer sur la proposition de M. TERRIEN tendant à acquérir l'immeuble de M. Louvet, qui touche le Jardin des Plantes.

Tous les conseillers municipaux ont été invités à se rendre sur les lieux et ont pu se faire une opinion motivée sur cette proposition.

M. COULON combat le projet présenté par M. Terrien; il constate que la dépense sera considérable, que cette dépense a un caractère somptuaire.

Il ne conteste pas qu'une avenue donnant un accès facile au Jardin des Plantes soit une chose désirable, mais jusqu'à présent le Conseil s'est surtout attaché à ne faire exécuter que des travaux nécessaires et d'une utilité générale; il pense que le Conseil devrait persister dans cette ligne de conduite et ne pas employer ses ressources à des travaux de la nature de ceux proposés par M. Terrien.

Le Maire fait observer que la Ville n'a pas actuellement de fonds disponibles; qu'elle ne pourrait sans recourir à un emprunt, et conséquemment sans augmenter le nombre des centimes additionnels, procéder à des travaux de l'ordre de ceux indiqués par l'honorable M. Coulon.

M. Louvet ne demande pas le paiement immédiat de l'immeuble qu'il semble décidé à vendre à la Ville. Le Conseil peut faire cette acquisition, car il lui est facile de prélever sur les ressources ordinaires de la Ville la somme suffisante pour payer les intérêts qui sont dus à M. Louvet. Plusieurs membres se déclarent absolument par-

tisans de la proposition de M. Terrien. Non-seulement il sera possible, en acquérant cet immeuble, de pratiquer une belle voie d'accès pour le Jardin des Plantes, d'augmenter considérablement notre magnifique Ecole de viticulture, mais encore, sur un des points quelconques de cet immeuble, la Ville pourrait construire le collège secondaire pour les jeunes filles dont la fondation a été décidée par le Conseil municipal. Il serait impensable de trouver dans la ville une situation meilleure pour cet établissement. Le prix demandé par M. Louvet met ce terrain à 1 fr. 10 le mètre superficiel; nulle part nous ne trouverions des terrains à des conditions aussi avantageuses. Les préopinants sont, en conséquence, de l'avis que le Conseil ne doit pas laisser échapper l'occasion qui s'offre et qu'il doit autoriser l'Administration municipale à acquérir la propriété de M. Louvet.

Après plusieurs observations présentées pour et contre la proposition de M. Terrien, le Conseil est invité par le président à voter au scrutin secret sur ladite proposition.

Le Conseil, par 16 voix contre 7, décide qu'il adopte la proposition Terrien et autorise l'Administration municipale à traiter avec M. Louvet pour l'acquisition de son immeuble aux conditions suivantes :

- 1° Le prix d'achat sera de 600 fr. la boisselée de 5 ares 50 centiares;
- 2° Le paiement aura lieu à la volonté de la Ville, c'est-à-dire au moment où ses ressources lui permettront de l'effectuer;
- 3° L'intérêt du prix d'acquisition sera payé jusqu'au jour du paiement à un taux qui ne pourra dépasser 5 0/0.

Après le résultat du vote ci-dessus, MM. BORET et PLESSIS, qui ont voté contre la proposition, demandent à motiver leur vote et à ce que ces motifs figurent au procès-verbal de la présente séance.

M. BORET s'exprime ainsi :
« Je ne vote pas la proposition de M. Terrien relative à l'achat d'un terrain pour construire le collège communal de jeunes filles, parce que je trouve que c'est engager la Ville dans des frais considérables avant de s'être rendu compte de la réussite de ce collège par l'essai qu'on doit en faire à la pension Mathieu et que, malgré tout mon désir de voir réussir cet établissement, je doute de son succès d'ici de longues années. »

M. PLESSIS explique son vote de la manière suivante :

« Je suis parfaitement d'accord sur l'ensemble du projet, mais je désirerais que l'on attendît, pour l'achat dudit terrain, que l'Etat se prononce pour ou contre la fixation du lieu, au sujet du Jardin de l'Ecole de viticulture.
D'autre part, je désirerais qu'un essai fût fait pour l'Ecole des filles.
Voilà pourquoi j'ai voté non. »

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr.

Sommaire du N° 635, du 11 juin 1881 :

Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — La sériciculture dans la Drôme. — Concours régional de Châlon-sur-Saône. — La production chevaline. — Ebullioscope de Malligand (1 fig.). L'impôt sur les chiens. — Biberon pour les veaux (1 fig.). — Voyage agricole en Angleterre. — Concours régional de Cahors. — Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix-courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES: Seau d'élevage muni d'un biberon. — Ebullioscope Malligand.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Abonnement gratuit.

Toute personne abonnée à un journal quelconque recevra gratuitement, à titre d'essai, L'ÉCLAIREUR FINANCIER, pendant trois mois.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER (7^e année) est indispensable aux porteurs de titres; il paraît tous les samedis, publie les listes officielles de tous les tirages et donne des renseignements précis sur toutes les valeurs.

Il suffit d'envoyer la bande d'adresse du journal auquel on est abonné, au directeur de L'ÉCLAIREUR FINANCIER, 45, rue Vivienne, à Paris.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES (8^e ANNÉE)
SIMON, directeur-administrateur.

Avec les concours de M^{lle} MARIE KOLB, de l'Odéon, et M. ANDRÉ NICHEL, du Vaudeville.
JEUDI 16 juin 1881.

OSCAR ou le MARI QUI TROMPE SA FEMME, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Scribe et Duveyrier.

L'ÉTINCILLE, comédie en 1 acte, de M. Pailleron.

LE KLEPTE, comédie en 1 acte, de M. Abraham Dreyfus.

LE CHANT DU COQ, comédie-vaudeville en 1 acte, de M. de Najac.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN et Co, 18, rue Beaupaire.

ON OFFRE DES CAPITAUX
A intérêt réduit
SUR BONNES GARANTIES
Par hypothèque ou autrement.
S'adresser à M. G. QUARTIER, à Angers, boulevard des Lices, n° 43.

On grabeuse guère de la pubibilité quand il s'agit de répandre des bienfaits.
LA ROCHEBOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,
REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres.
Guérissent les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phlébitis, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, algèbres, sciatiques, phtisies, phlegmes, névroses, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langoures, congestion, névrose, cardies éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge,

haleine, voix, des bronches, vessie, foin, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, atiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. »
Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PAVOCT, instituteur à Eynaud (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 69,625. — Avignon. La Revalescière de Barry n'a guéri à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions, les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni marcher, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BORREL, acé Carbonnelli, rue du Balai, 11.
Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, fragile et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi : LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits ANTI-DIABÉTIQUES de REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. ROUSSEAU; BÉGIN, pharmacien et épiciers. — Du BARRY et C. (limité), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CREDIT HYPOTHECAIRE (20^e ANNEE)
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à M. REY et C^e, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUIN 1881.

Valeurs au comptant.	Hausse	Baisse.
3 1/2 % amortissable.	88 70	15
3 % amortissable.	88 20	05
3 1/2 % amortissable nouveau.	86 80	15
4 1/2 %	142 25	50
5 %	119 10	15
Obligations du Trésor.	526	2
Obligations du Trésor nouvelles.	525	2
Dép. de la Seine, emprunt 1867.	509 4	1
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	509	1
Ville de Paris, 1865, 4 1/2 %.	526	2
— 1865, 3 1/2 %.	495	6
— 1875, 4 %.	515	3
— 1875, 4 1/2 %.	515	3
Banque de France.	5760	10

Valeurs au comptant.	Hausse	Baisse.
Comptoir d'escompte.	1100	5
Crédit Foncier colonial.	635	5
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1740	10
Obligations foncières 1877.	368	2
Obligations communales 1879.	456 50	50
Obligat. foncières 1879 3 1/2 %.	455	5
Sec. de Crédit ind. et comm.	775	12 40
Crédit mobilier.	860	1 25
Est.	864 50	3
Midi.	1310	7 5
Nord.	980	7 5
Orléans.	1415	5
Ouest.	867 50	2 50
Compagnie parisienne du Gaz.	1555	32 50

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
C. gén. Transatlantique.	620	2 40	1
Canal de Suez.	1845	2 50	1
Société autrichienne.	805	2 50	1

OBLIGATIONS.

Est.	387	1	1
Midi.	399	1	1
Nord.	403	1	1
Orléans.	403	1	1
Ouest.	397	1	1
Paris-Lyon-Méditerranée.	402	1	1
Paris (Grand-Central).	390	1	1
Paris Bourbonnais.	395	1	1
Canal de Suez.	565	1	1

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.**

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste. (Arrive à Angers) omnibus-midi.
6 — 45 — — — — — soir.	omnibus.
8 — 25 — — — — — soir.	omnibus.
10 — 37 — — — — — soir.	omnibus. (Arrive à Angers)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin.	direct-mixte. omnibus.
8 — 31 — — — — — soir.	omnibus.
12 — 40 — — — — — soir.	express-poste.
4 — 44 — — — — — soir.	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir pour Saumur à 6 heures 56.

P. GODDET, propriétaire.

A VENDRE
Sous les arbres.
LA RÉCOLTE DE 300 ABRICOTIERS
Plantés sur un terrain situé à Saint-Lambert-des-Leprieux, en face l'ancien cimetière.
Pour traiter, s'adresser par lettres à M. CADRE, rue Bonne-Louise, n° 5, à Nantes.
Et, pour visiter les arbres, au sieur LEBLOC, fermier de la Gubardière, en face de la plantation. (440)

A CÉDER, pour cause de santé, un magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite.

LES MOULINS
De Montreuil-sur-Loir.
Nouvellement montés, 4 paires de moulins, belle chute d'eau. S'adresser au sieur Gointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A VENDRE
UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'allant très-bien. S'adresser au bureau du journal.

FÊTE ANNUELLE de la SAINT-JEAN
Place du Champ-de-Forêt.

A une heure, Mâ de coeagne horionial avec voile.
A deux heures, Courses en sac.
A trois heures, Jeu de Bœuf.
A cinq heures, Danses publiques.
A neuf heures, illuminations avec lanternes vénitiennes.
Les marchands de baguettes trouveront aide et protection. (415)

UN HOMME SÉRIeux, bon comptable et au courant des affaires, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

M. PITROIS, Directeur de la Banque de Prêts à l'Industrie, 29, rue Saint-Jean, demande un petit jeune homme de treize à quinze ans pour garçon de bureau.

UN JEUNE HOMME demande une place de valet de chambre.
Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ BARLÉRI hygiénique de cuisine et fortifiant, préparé par R. BARLÉRI, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLÉRI est recommandé aux personnes nerveuses, il facilite la digestion, exerce la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NEURALGIES. Le CAFÉ BARLÉRI est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs, comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS de MALADES ont vu leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLÉRI, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLÉRI est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVAÑO-ELECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix 2 fr.

Produits admis à l'exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à TARARE, en gros, chez M. R. BARLÉRI, pharmacien-chimiste. Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)

1^{er} TRIMESTRE 1881
103,000 Abonnés
Le Moniteur des Valeurs à Lots
Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
IL DONNE Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Documents inédits. — Propriété de LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CREDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Presse et à Paris, 17, rue de Londres :
UN FRANC PAR AN

ON DEMANDE un cocher valet de chambre.
S'adresser au bureau du journal.
RIELLANT
Chirurgien - Dentiste,
19, rue Royale, Saumur,
Au premier.

CHOCOLAT-MÉNAGER
COCOA-BLANC
52 No^e
PAR AN

18 pages de texte
95,000 Abonnés
LISTE
de toutes les Tirages
de toutes les Valeurs
de France
par an
52 No^e
Par an
ORGANE
de la
BANQUE DES COMMUNES DE FRANCE
15, Chaussée-d'Antin, Paris
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT pendant 2 mois sur demande adressée au Directeur

L'ART SE BIEN PORTER
du Doct^r. CARNET, Rue Valois, 17, à Paris.—1 vol. 2 fr. (timb.-poste) requi mandat.
ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL
DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUPPLÉMENTAIRE.
Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville.
Saumur, chez M. NORMANDINE.
N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs.

FER BRAVAIS
Après les Hôpitaux FER BRAVAIS recommandé par le Doct^r G. SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).
Contre Anémie, Chlorose, Pâleur, Épuisement, Pertes, etc.
Le Fer Bravais (fer liqueur) est préparé avec le plus pur fer de tous les lacs et le plus beau carbonate de fer de la France. Sa supériorité de sa préparation due à des méthodes plus perfectionnées que celles employées jusqu'à présent, a permis d'obtenir un produit plus dépourvu de principes étrangers, plus agréable au goût, plus efficace et plus sûr que les autres préparations de fer. On le trouve également à la Pharmacie Bravais, 43, rue Lavoisier, à Paris, et dans toutes les Pharmacies de France.
Nantes, chez M. LAVALETTE, Successeur de M. LAURENT, pharmacien.
Bilan des imitations étrangères et expédition de la marque de fabrique de chaque flacon. Envoyé gratis sur demande affranchie. Toute personne qui voudrait s'abonner à la liste des communes de France, s'adresser au Directeur.

1^{er} TRIMESTRE 1881
103,000 Abonnés
Le Moniteur des Valeurs à Lots
Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
IL DONNE Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Documents inédits. — Propriété de LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CREDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Presse et à Paris, 17, rue de Londres :
UN FRANC PAR AN